

Que les sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du comité mixte spécial, savoir: les honorables sénateurs Bourget, Davey, Gélinas, Smith (*Queens-Shelburne*), White et Yuzyk; et que le quorum soit établi à sept membres pourvu que les deux Chambres soient représentées;

Que le comité soit autorisé à retenir les services de conseillers techniques, d'employés de bureau et de tout autre personnel qui pourront lui être nécessaires;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, à présenter des rapports de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression;

Que les procès-verbaux des délibérations et les témoignages du comité de la dernière session soient déferés audit comité et fassent partie de ses archives;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 29 mai 1967.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les membres de la Chambre des communes du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour examiner la question des paroles des hymnes national et royal du Canada sont: MM. Forrestall, Gauthier, Hymmen, Johnston, Mandziuk, Martin (*Timmins*), McCutcheon, McWilliam, Orange, Prud'homme, Ryan et Tremblay.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., présente au Sénat un Bill S-10, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de *The Seaway International Bridge Corporation, Ltd.*, certifié par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1966, conformément